

Règlement du jeu-concours "Calendrier de l'Avent"

Article 1. Société Organisatrice

Transdev Sud Est Mobilités (ci-après la « société organisatrice »)
immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : FR44706220571
dont le siège social est situé au
170 chemin de Ramatuel
84000 Avignon.

Organise du 01/12/2019 au 24/12/2019 inclus, un Jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : «Calendrier de l'Avent TCVO !» (ci-après dénommé « le Jeu»), selon les modalités décrites dans le présent règlement. Ce Jeu sera accessible à partir de plusieurs sites web partenaires, sur différents réseaux sociaux et accessible sur mobile.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

Les données personnelles collectées sont destinées à la société organisatrice et non à Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

Article 2. Modalités de Participation via la page Facebook , le compte instagram et le site web de TCVO (TCVOrange)

La participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent Règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet ainsi que les lois et règlements applicables aux jeux concours en vigueur en France.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement, sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique capable, majeure au jour de sa participation, résidant en France métropolitaine et Corse, à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice ainsi que les personnes ayant collaboré à l'élaboration du règlement.

Chaque membre de Facebook, Instagram et du site internet « fan » de la page TCVOrange (<https://www.facebook.com/TCVOrange/>, <https://www.instagram.com/tcvorange/>, www.tcvo.fr) pourra participer au Jeu après avoir cliqué sur le lien du jeu concours « https://transdev.qualifioapp.com/quiz/699010_673/TCVO-CALENDRIER-DE-LAVENT-2019.html » en acceptant les modalités de participation au jeu-concours récapitulées à cette étape du jeu.

Après avoir cliqué sur le lien, l'internaute sera invité à fournir ses coordonnées via un formulaire en ligne puis cliquer sur le bouton valider après avoir accepté le règlement du concours. L'internaute devra remplir les cases relatives à ses nom, prénom, adresse Email valide, numéro de téléphone et ville l'ensemble de ces mentions étant obligatoires. L'internaute pourra ensuite procéder aux différents jeux proposés tout au long des 3 semaines de jeu concours (Jackpot, Puzzle, Mot Mystère, Memory).

Les gagnants seront prévenus ultérieurement suite à leur participation (une fois leur participation validée) et pourront retirer leur dotation directement dans le magasin concerné ou auprès de nous.

Chaque internaute ne pourra participer qu'une seule fois par jour. Le bénéfice du jeu-concours est limité à une dotation par personne.

La Société Organisatrice ne sera nullement responsable si les coordonnées ne correspondent pas à celles du gagnant ou sont erronées, ou si les emails ne parviennent pas pour cause de raisons techniques. Dans ce cas, il n'appartient pas à la Société Organisatrice de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible qui pourra donc pas retirer son lot ni recevoir aucun dédommagement ou indemnité. La Société Organisatrice restera alors propriétaire du lot non distribué.

Le jeu concours n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié aux jeux concours.

Aucune participation sur papier libre ou par courrier ne sera prise en compte.

Article 3. Dotations

A gagner pendant toute la durée du jeu :

Jour 1 : Un coffret de Noël L'Oréal d'une valeur de 29€ - Bleu Libellule

1 Place pour l'Ultime évasion escape game – Ultime Evasion

Jour 2 : Bon de réduction -20% - Wear me

1 Place pour l'Ultime évasion escape game – Ultime Evasion

Jour 3 : Assistance vocal Google Home mini 59.99€

1 Place pour l'Ultime évasion escape game – Ultime Evasion

Jour 4 : 1 Lot de 2 cadeaux reine des neiges (Parure Lumineuse, Ardoise Magique) 37€ - Maxi Toys

1 Place pour l'Ultime évasion escape game – Ultime Evasion

Jour 5 : 4x 1 Place pour l'Ultime évasion escape game – Ultime Evasion

Jour 6 : 1 livre « Orange entre Rhône et Ventoux au cœur de la Provence 30€ - Office de Tourisme Orange

1 Place pour l'Ultime évasion escape game – Ultime Evasion

Jour 7 : 3 mois d'abonnement à la salle de sport 120€ My Way fitness

1 Place pour l'Ultime évasion escape game – Ultime Evasion

Jour 8 : 3x 2 places pour le ciné le Forum 48€

Jour 9 : 1 bon d'achat de 20€ - Magasin l'Atelier

1 Place pour l'Ultime évasion escape game – Ultime Evasion

Jour 10 : 1 bon pour la parfumerie Ophelia d'une valeur de 65€

1 Place pour l'Ultime évasion escape game – Ultime Evasion

Jour 11 : 1 lot Lacoste 30€ - sport aventure

1 Place pour l'Ultime évasion escape game – Ultime Evasion

Jour 12 : 1 appareil photo polaroid originals one step + 159.99€

1 Place pour l'Ultime évasion escape game – Ultime Evasion

Jour 13 : 1 bon d'achat de 15€ - Jeff de Bruges

1 Place pour l'Ultime évasion escape game – Ultime Evasion

- Jour 14 : 1 bon de 30€ - C&A
6x 1 bon de 10€ des 50€ d'achat – C&A
1 Place pour l'Ultime évasion escape game – Ultime Evasion
- Jour 15 : 1 composition de fleurs d'une valeur de 25€ - l'apprenti fleuriste
1 Place pour l'Ultime évasion escape game – Ultime Evasion
- Jour 16 : 1 soin du visage d'une valeur de 60€ - Esprit Zen
1 Place pour l'Ultime évasion escape game – Ultime Evasion
- Jour 17 : Le lézard vert
1 Place pour l'Ultime évasion escape game – Ultime Evasion
- Jour 18 : 1 coffret de chocolat Léonidas d'une valeur de 18€99
1 Place pour l'Ultime évasion escape game – Ultime Evasion
- Jour 19 : 4x 1 session de 30 mn de réalité virtuelle – 48€ (12€/1)
2x session de 10mn de simulateur auto – 24 € (12€/1)
6x 1 bon de réduction de 50% sur 1 h de réalité virtuelle
1 Place pour l'Ultime évasion escape game – Ultime Evasion
- Jour 20 : 2 bouteilles de vin – 40€ - Domaine Roger Sabon
1 Place pour l'Ultime évasion escape game – Ultime Evasion
- Jour 21 : 1 panier le comptoir des gourmets d'une valeur de 50€
1 Place pour l'Ultime évasion escape game – Ultime Evasion
- Jour 22 : 1 bon d'achat de 20€- Magasin Butik Jeans
1 Place pour l'Ultime évasion escape game – Ultime Evasion
- Jour 23 : Bon pour 1 repas – Bistrot Marius
1 Place pour l'Ultime évasion escape game – Ultime Evasion
- Jour 24 : 1 Trottinette électrique d'une valeur de 440€
1 Place pour l'Ultime évasion escape game – Ultime Evasion

La Société Organisatrice ne sera nullement responsable si les coordonnées ne correspondent pas à celles du gagnant ou sont erronées. Dans ce cas, il n'appartient pas à la Société Organisatrice de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible qui ne recevra donc pas son lot ou aucun dédommagement ou indemnité. La Société Organisatrice restera alors propriétaire du lot non distribué.

Toutes coordonnées inexploitable (incomplètes, erronées ou dont l'adresse se révélera fautive après vérification) ne seront pas prises en compte. Le gagnant perdra dans ce cas, le bénéfice de son lot qui restera la propriété de la Société Organisatrice.

La valeur des dotations est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant son évaluation. Les présentes dotations ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

Les photographies ou autres illustrations utilisées dans tout support de présentation du jeu n'ont pas de valeur contractuelle.

Article 4. Désignation des gagnants

Les gagnants du jeu « Jackpots » sont déterminés aléatoirement pendant toute la durée de l'opération. Pour les autres jeux, les gagnants seront contactés dans les 48h qui suivent.

Chaque gagnant ne pourra se voir attribuer qu'une seule dotation.

Le nom des gagnants sera affiché sur Facebook.

Article 5. Attribution

Les gagnants auront plus d'informations concernant l'attribution des lots lorsque la société les contactera.

Article 6. Données Personnelles

Du seul fait de l'acceptation de sa dotation, chaque gagnant autorise expressément l'organisateur à titre gratuit à fixer, reproduire, communiquer et diffuser le cas échéant assorti de légendes commentaires et d'autres images et/ou photographies avec association de ses nom prénom commune de résidence, son image telle que reproduite sur toute photographie qui pourrait être prise lors de l'entrée en possession de sa dotation à des fins commerciales ou publicitaires sur tous supports de communication utilisés par l'organisateur et ce sans aucune contrepartie financière.

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les personnes doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, mail...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination et information des gagnants pour l'attribution des lots. Ces informations sont destinées à la société organisatrice.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque participant dispose des droits d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant en écrivant à, Transdev Sud Est Mobilités 170 chemin de Ramatuel 84000 Avignon. , en indiquant votre nom, prénom, adresse, soit par mail en vous connectant sur le site TCVO <https://www.tcvo.fr/>.

Article 7. Limites de responsabilité

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité sien cas de force majeure, cas fortuit ou d'évènement indépendant de sa volonté (notamment en cas de défaillance du réseau, de problème technique, de fraude informatique, de virus...) ou de nécessité justifiée elle était amenée à annuler le présent jeu-concours, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions.

Le cas échéant des additifs ou avenants pourront venir compléter le présent règlement, pour en faire partie intégrante.

Notamment, aucune indemnisation ne peut être réclamée à ce titre.

Tout avenant est réputé entrer en vigueur dès son dépôt et sera réputé avoir été accepté par les participants du simple fait de leur inscription.

En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit d'annuler, ou de modifier la nature des lots sans préavis.

Elle ne pourra être tenue pour responsable de tous problèmes survenus lors de l'utilisation de l'un des lots.

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure définitivement du jeu concours toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuirait au bon déroulement de l'opération.

Article 8. Dépôt du règlement

Le règlement de jeu pourra être consulté sur notre site internet www.tcvo.fr

Article 9. Contestation – Interprétation

Toute question d'application ou d'interprétation du présent règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser sera tranchée souverainement par la société organisatrice. Le présent règlement est soumis aux dispositions de la loi française.

Tout litige sera tranché souverainement par la société organisatrice, au regard du présent règlement.

En aucun cas, la société organisatrice ne pourra être tenue responsable d'un quelconque préjudice de quelque nature que ce soit, prétendument survenu à l'occasion du jeu.

Fait à Avignon

Le 29/11/2019